

Département de la SAVOIE
Arrondissement d'ALBERTVILLE

MAIRIE DE GRIGNON

GRIGNON, le 29 mai 2026

Réf : FR_KB/2026.06.05_01

Objet : convocation Conseil municipal -Articles L.2121-10- L.2121-11 du CGCT.

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal se réunira en session ordinaire en séance publique le :

**Vendredi 5 juin 2026 à 18 heures
Salle du Conseil Municipal- Mairie**

- Désignation des délégués titulaires et suppléants en vue de l'élection sénatoriale du 27 septembre 2026.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire

François RIEU



Le conseiller empêché d'assister à une séance peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom (art. L 2121-20 du code général des collectivités territoriales). Un même conseiller peut être porteur d'un pouvoir. Le pouvoir écrit comporte la désignation du mandataire et l'indication de la ou des séances pour lesquelles le mandat est donné.

Je, soussigné(e) ... , conseiller municipal de la commune de GRIGNON, empêché d'assister à la séance du conseil municipal qui se tiendra le déclare donner pouvoir à mon collègue Mme ou M. ... pour voter en mon nom au cours de ladite séance.

Fait à , le

Signature